

Niger

Des alternatives au travail des enfants dans l'agriculture

En juillet 2014, un atelier de réflexion était organisé au Niger sur la situation du travail des enfants dans l'agriculture (filères riz et maraîchage) afin d'identifier des pistes de solutions et des alternatives sans nuire à la production agricole.

Selon la législation du Niger, l'âge minimum pour l'emploi est de 14 ans. Cependant, les enfants entre 12 et 14 ans peuvent effectuer des travaux dits légers (quelques heures par jour, en dehors des heures de classe, et des tâches appropriées à leur âge, de jour) tandis que ceux de moins de 12 ans ne peuvent en aucun cas travailler.

On estime pourtant que les enfants consacrent entre une et six heures de leur temps aux travaux agricoles. Souvent, ils parcourent tous les jours, dès l'âge de cinq ans, de longues distances pour effectuer des travaux champêtres, y compris dans la riziculture, pour le ramassage du bois de feu et la collecte d'eau pour les ménages. Au vu de cette situation, l'école et le travail sont difficilement conciliables pour la majorité de ces enfants.

Cette situation préoccupante a fait l'objet d'un atelier de réflexion le 23 et 24 juillet 2014, organisé à Niamey par la FAO. Les résultats d'une étude sur le travail des enfants dans les régions de Tillabéry et de Dosso et dans la commune de Niamey ont été présentés.

Selon l'étude, au moins un tiers des enfants interviewés sont impliqués dans des activités agricoles (collecte d'eau, repiquage, semis, désherbage, labour, pâturage, moisson, etc.). L'atelier a vu la participation de représentant-e-s de ministères (Agriculture, Travail, Jeunesse, Justice, Santé), de services techniques régio-

naux, du secteur privé, de la société civile, ainsi que des partenaires du développement.

Pistes de solution

Les participants de l'atelier ont convenu que l'implication des enfants dans des activités productives non dangereuses est parfois positive. Cette participation peut par exemple contribuer au transfert du savoir-faire entre générations et à la sécurité alimentaire des enfants, notamment dans le cadre de l'agriculture familiale.

Il a aussi été rappelé que différents ministères du pays travaillent sur la prévention et la réduction du travail des enfants dans l'agriculture, notamment le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale et l'Initiative 3N (les Nigériens nourrissent les Nigériens). Les participants ont insisté sur le fait que des réponses multisectorielles et multi-acteurs sont nécessaires pour obtenir des résultats positifs.

A l'issue de l'atelier, les participants ont formulé des recommandations concernant les sphères institutionnelle et socioéconomique, le domaine de l'information et de la formation, en cohérence avec les documents politiques et stratégiques nationaux en vigueur.

Parmi les principales mesures identifiées par les participants, on peut citer la nécessité de promulguer au niveau législatif une liste identifiant et prohibant les travaux potentiellement dangereux pour l'enfant dans le secteur de l'agriculture ainsi que la vulgarisation auprès des agriculteurs et des vulgarisateurs des textes en vigueur et des conventions internationales ratifiées par le Niger relatives au travail des enfants dans l'agriculture.

De plus, d'autres recommandations cruciales ont été faites, telles que prévoir l'implication et la mobilisation des acteurs, notamment les leaders d'opinion, des mesures d'allègement des tâches des femmes rurales, promouvoir le crédit rural et étendre le socle de protection sociale au secteur informel et au secteur rural. Dans le domaine de l'agriculture, il est important d'intervenir au niveau des filières de certains produits agricoles pour accroître la production (accès aux intrants et aux technologies appropriées) et d'améliorer la commercialisation agricole (moderniser la transformation).

Enfin, la proposition de mettre en place un cadre national de concertation, réunissant tous les acteurs concernés, a été approuvée par les participant-e-s afin de mieux répondre aux défis représentés par le travail des enfants dans l'agriculture.

A présent, cette volonté manifeste doit se traduire par des actions et interventions coordonnées pour garantir la cohérence des efforts et répondre au souhait de toutes les parties prenantes de voir s'épanouir les filles et les garçons touchés par le travail des enfants dans l'agriculture.



© Fulvio Cenci

✿ Pour en savoir plus : www.fao.org/childlabouragriculture/fr/

Le travail des enfants, c'est :

Tout type de travail susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des enfants (entendu comme toute personne âgée de moins de dix-huit ans). L'âge minimum pour l'emploi ne devrait pas être inférieur à l'âge de la scolarité obligatoire du pays (14 ans au Niger) et en aucun cas en-dessous de 14 ans. On distingue le travail « acceptable » (par exemple léger, adapté à l'âge de l'enfant, s'intégrant dans son éducation et ne compromettant pas sa scolarisation) et le travail « inacceptable » (tâche trop longue, trop lourde pour l'enfant en fonction de son âge, ou mettant sa vie et sa santé en danger à court et long terme).